

**Mise à jour économique :
nouvelles restrictions pour les crédits d'impôts en R&D**



Montréal, le 3 décembre 2014 – Faisant suite à la mise à jour économique présentée hier par le Ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) comprend l'intention du Gouvernement du Québec d'optimiser l'utilisation des crédits d'impôt en recherche et développement, toutefois, l'ADRIQ considère essentiel que soit effectuée une analyse du coût-bénéfices lié à certaines mesures relatives à la R&D.

L'ADRIQ accueille favorablement l'annonce d'une enveloppe de 30 millions de dollars pour favoriser l'émergence du capital de risque d'entreprise au Québec, ainsi que la réduction de la taxe sur le capital des PME du secteur primaire et manufacturier.

Dans son mémoire déposé dans le cadre de la commission Godbout, l'ADRIQ recommandait la mise en place d'un fonds de l'innovation sous une formule de régime épargne en capital de risques patient, afin d'accroître l'accès au financement pour les entreprises.

L'ADRIQ tient à rappeler l'importance capitale d'avoir un cadre fiscal compétitif si le Québec souhaite maintenir ses industries créatrices d'emplois et de prospérité économique. Pour cela, l'ADRIQ suggère que les mesures d'aide ciblent les créneaux porteurs incluant les entreprises à haute performance et haut potentiel de retour sur investissement, plutôt que de restreindre l'accessibilité de façon globale. « Les restrictions annoncées doivent préserver la compétitivité et l'avantage concurrentiel du Québec », précise Jean-Louis Legault, Président de l'ADRIQ.

En ce qui a trait à la R&D, le Gouvernement du Québec entend introduire des seuils de dépenses minimaux qui réduisent l'assiette de crédit d'impôts à la recherche et au développement disponibles et ce, autant pour les grandes sociétés que pour les PME qui s'ajoute, rappelons-le, à la coupe générale de 20% des crédits d'impôt, annoncée en juin dernier. Certaines économies générées par les mesures annoncées peuvent être inférieures aux bénéfices qui en découlent et c'est pourquoi, l'ADRIQ recommande fortement de procéder à une analyse des bénéfices afin de s'assurer de leur pertinence.

Enfin, l'ADRIQ souligne l'engagement du gouvernement à maintenir la stabilité des mesures et programmes d'aide aux entreprises. Il est en effet capital que le gouvernement communique aux marchés étrangers l'instauration de mesures et de programmes permanents, gage de prévisibilité.

« Les politiques gouvernementales doivent s'aligner afin de mettre en valeur nos secteurs les plus compétitifs, performants et innovants en créant le terreau fertile au développement de l'écosystème d'innovation québécois » conclut Albert De Luca, Président du Conseil d'administration de l'ADRIQ.

Pour plus de renseignements :

Caroline Ventézou

Responsable des communications corporatives

514-337-3001 poste 108

caroline.ventezou@adriq.com